

projet

création d'un lotissement

Domaine des Busseroles (58 lots + 8 ilots)

adresse

département du nord

Estaires (59940) - rue du Collège, rue des Fileuses, rue des Bobineuses

maître d'ouvrage

MAVAN AMENAGEUR

Plan de la Motte - 23, Rue Paul Duboulo - 59810 LESQUIN
tél : 03.20.54.28.14 - courriel : groupefonfonance@fonfonance.fr

architecte

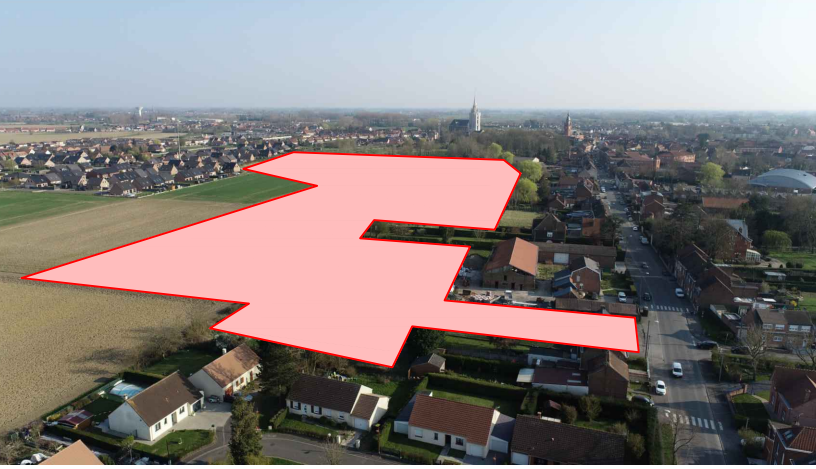
RND STUDIO ARCHITECTURE

45, rue de Carmin - 59112 ANNOEULLIN
tél : 06.45.30.34.52 - courriel : m.menard@rndstudio-archi.fr

aménageur

FONCIFRANCE

36, Avenue Henri Matisse - 62130 MARCK
tél : 03.21.96.36.22 - courriel : groupefonfonance@fonfonance.fr



rnd

studio

architecture

permis d'aménager

n° du plan

PA4a

plan de composition

phase

PA

idex

échelle

1/500^{ème}

date

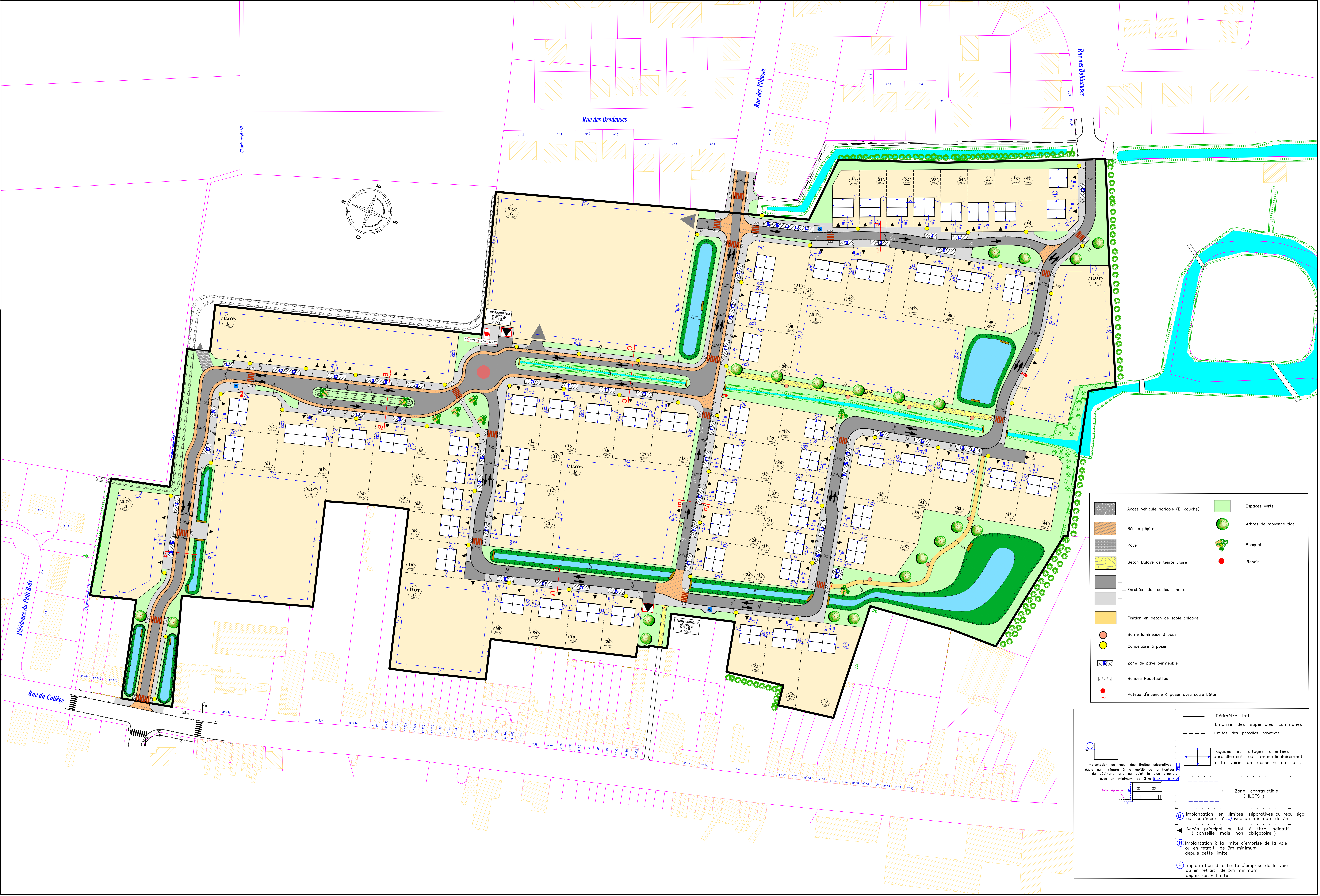
10/04/2025

révisions

indice	date	modifications

Les altitudes sont exprimées en mètres dans le système NGF-I.G.N. 69 (Nivellement Général de la France)
Coordonnées rattachées au système national de référence RGF93 projection conique conforme CC50

SURFACES PRIVATIVES :	56 156 m ²
SURFACES COMMUNES VOIRIES :	15 434 m ²
ESPACES VERTS COMMUNS :	14 574 m ²
SURFACIE TOTALE CONCERNEE PAR L' OPERATION :	86 164 m ²



Accès véhicule agricole (Bt couche)

Résine pépite

Pavé

Béton Balayé de teinte claire

Enrobés de couleur noire

Enrobés de couleur grise

Finition en béton de sable calcaire

Borne lumineuse à poser

Candélabre à poser

Zone de pavé perméable

Bandes Podotactiles

Poteau d'incendie à poser avec socle béton

Espaces verts

Arbres de moyenne tige

Bosquet

Rondin

Implantation en recul des limites séparatives égale ou minimum à la moitié de la hauteur du bâtiment prise au point le plus proche avec un minimum de 3 m

Limites séparatives

Implantation en limites séparatives ou recul égal ou supérieur à L avec un minimum de 3m

Implantation à la limite d'emprise de la voie ou en retrait de 3m minimum depuis cette limite

Implantation à la limite d'emprise de la voie ou en retrait de 5m minimum depuis cette limite

Périmètre loti

Emprise des superficies communes

Limites des parcelles privées

Façades et toitures orientées parallèlement ou perpendiculairement à la voirie de desserte du lot

Zone constructible (ILOTS)

Implantation en limites séparatives ou recul égal ou supérieur à L avec un minimum de 3m

Implantation à la limite d'emprise de la voie ou en retrait de 3m minimum depuis cette limite

Implantation à la limite d'emprise de la voie ou en retrait de 5m minimum depuis cette limite